

Indication du Tamiflu

Mise en place d'un traitement anti-viral

La mise en place d'un traitement doit être réservée aux patients présentant un syndrome grippal caractérisé : syndrome respiratoire aigu brutal associant une fièvre supérieure à 39°C et des signes respiratoires (toux ou dyspnée),
-et présentant une forme de grippe grave ou compliquée,
- ou pouvant être à risque de complications de grippe à virus A(H1N1)v : personnes actuellement ciblées par les recommandations de vaccination contre la grippe saisonnière¹ et notamment les personnes âgées de 65 ans et plus et celles atteintes de certaines pathologies (dont les affections broncho-pulmonaires chroniques et les déficits immunitaires cellulaires).
-Les femmes enceintes et les nourrissons de moins de 1 an, notamment les moins de 6 mois² peuvent être également considérés comme sujets à risque

¹ Cf Guide des vaccinations 2008 disponible sur le site :

http://www.inpes.sante.fr/10000/themes/vaccination/guide_2008/pdf/GV2008_P2_Grippe.pdf

² Avis du CTV relatif à la vaccination contre la grippe saisonnière de l'enfant et de la femme enceinte (1er février 2008)

Le Traitement doit être débuté moins de 48 heures après le début des symptômes